

Groupe de travail Plan de transformation ministérielle et numérique 12 avril 2019

L'UNSA était représentée par Alain STEUX, Gwendoline PROSPER et Nicolas MARTEL.
La réunion était présidée par la Secrétaire Générale du MAA, Sophie DELAPORTE.

Dans le cadre du programme « Action publique 2020 » et à la suite de la feuille de route transmise par le Premier ministre, chaque ministère s'est engagé dans la construction d'un plan de transformation ministériel.

Ces plans font l'objet d'un suivi particulier par le gouvernement.

Pour le MAA, le plan de transformation ministérielle consiste en un ensemble de 6 chantiers transverse, un plan sur le numérique et un plan sur la simplification, dont voici le détail :

PTM (Plan de transformation ministérielle)

LES 6 CHANTIERS

- 1. Assurer la transition vers une agriculture performante aux plans économique, social, environnemental et sanitaire**
 - Assurer le suivi de la feuille de route des EGA (Etats Généraux de l'Alimentation) et la mise en œuvre du projet de loi et des plans de filière, en intégrant la promotion des métiers, bien-être animal, produits phytos, etc.
 - Accompagner la transformation notamment grâce au grand plan d'investissement (l'idée étant d'avoir une diversification des outils d'accompagnement).
 - Moderniser le réseau des chambres d'agriculture pour apporter un meilleur service aux agriculteurs.
- 2. Mobiliser les politiques européennes au service de la transformation** (Chantier centré sur la PAC) :
 - Négocier la réforme de la politique agricole commune (PAC), en portant les ambitions de souveraineté alimentaire et de transition environnementale, les objectifs de lisibilité et de simplicité. Élaborer les positions françaises sur l'architecture environnementale de la future PAC en lien avec le ministère de la transition écologique et solidaire.
 - Préparer la mise en œuvre de la future PAC avec les conseils régionaux.
 - Sécuriser les paiements des aides PAC (délais, procédures, refus d'apurement). La sécurisation des paiements de la PAC étant un dispositif très lourd pour les instructeurs.
 - Améliorer la gouvernance et la gestion du FEAMP (Fonds européens pour les affaires maritimes et la pêche), dans le contexte du Brexit.

3. Porter une attention particulière à la transition environnementale :

- Mettre en œuvre la séparation du conseil et de la vente de pesticides.
- Réformer le conseil aux agriculteurs et essaimer de bonnes pratiques.
- Assurer le suivi du plan d'action pesticides avec une attention particulière sur le glyphosate dont on ne peut pas ignorer l'aversion particulière des citoyens.
- Assurer le suivi du 50 % bio, produits de qualité ou locaux dans les cantines.

4. Renforcer la sécurité sanitaire

- Améliorer les contrôles sur le plan qualitatif et quantitatif (organisation, moyens, pression de contrôle).

5. Renforcer et développer l'enseignement, la recherche et l'innovation dans les secteurs agricole, agroalimentaire, forestiers et de la pêche

- Mieux intégrer l'enseignement agricole dans l'offre éducative (Des travaux ont été lancés par le Ministre sur la promotion et la publicité de notre EA).
- Structurer les travaux entre l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) / association de coordination technique agricole (ACTA) et chambres d'agriculture.
- Mener à terme le rapprochement AgroParisTech – Université Paris Saclay.
- Mener à terme le rapprochement INRA – IRSTA.
- Renforcer les synergies entre les écoles d'agronomie et refonder l'enseignement supérieur vétérinaire.

6. Réformer le ministère

- Adapter les organisations et approfondir la déconcentration.
- Mutualiser davantage les fonctions support des opérateurs.
- Refonder le modèle de l'Office national des forêts.
- Revoir la gouvernance de France AgriMer.

B. PLAN DE TRANSFORMATION NUMERIQUE

Améliorer le service offert aux différents usagers du ministère

- 100% de dématérialisation à horizon 2022, pour tout public, sur tout support, en tout temps.
- 100% d'accessibilité (sur tout support).
- Mise en œuvre du « Dites-le nous une fois » à l'horizon 2022 dont l'objectif est de permettre aux usages de ne pas devoir retransmettre des documents qu'ils ont déjà transmis à une administration.

Doter les agents d'outils numériques performants

- Évolution du poste de travail.
- Amélioration du service d'assistance aux agents (diagnostic, dépannage, intervention).
- Intégration de « France Connect Agents » comme modalité d'identification dans les SI.

Constituer la sphère agricole en communauté de travail

- Formaliser une gouvernance des systèmes d'information de la sphère publique agricole.
- Développer une fédération d'identité au sein de la sphère publique agricole.
- Développer une administration des données cohérente entre les membres de la sphère agricole.
- Fédérer les communautés de travail dans le cadre de la mise en œuvre du cycle 2 du programme Resytal (refonte des SI de l'alimentation).

S'inscrire dans une démarche interministérielle

- Déploiement de la suite collaborative Mélanie2 du MTES.
- Déploiement du SIRH RenoiRH.
- Développement et mise en œuvre de la plateforme.
- OSHIMAE.

C. PLAN DE SIMPLIFICATION

Mise en place d'indicateurs de qualité de service :

- En 2019 en administration centrale, dans les services déconcentrés et dans les établissements d'enseignement.
- En 2020 dans les établissements publics.

Une simplification des normes : Une meilleure association des services à l'élaboration des instructions.

23 mesures concrètes au service des usagers et des agents :

Faciliter la vie des usagers et des agents

1. Supprimer, pour 11 catégories professionnelles, l'obligation de déclarer les antibiotiques faisant l'objet d'une cession.
2. Intégrer la déclaration d'activité des établissements manipulant des denrées alimentaires d'origine animale dans le dossier unique transmis aux centres de formalité des entreprises.
3. Faciliter l'accès des assureurs aux surfaces déclarées par les assurés à l'administration pour faciliter l'indemnisation dans le cadre de l'aide à l'assurance récolte.
4. Étendre la réforme du permis de mise en exploitation des navires de pêche de l'Outre-Mer pour faciliter la récupération des capacités non utilisées et le renouvellement de la flotte.
5. Créer et généraliser le nouveau titre emploi service (TESA) qui se substituera à plus d'une vingtaine de déclarations et formalités liées à l'emploi et à la paie des salariés.
6. Unifier les déclarations sociales et fiscales des travailleurs indépendants agricoles par voie dématérialisée (mesure à fort impact).
7. Abroger l'arrêté du 28 février 2000 relatif à l'enregistrement de certains établissements et intermédiaires dans le secteur de la santé animale pris en application de la directive 95/69/CE.
8. Simplification des diplômes et de l'offre de formation technique agricole (mesure à fort impact).
9. Dématérialiser les fiches de pêche et journaux de pêche pour les navires de moins de 12m.
10. Dématérialiser les déclarations de production des concessionnaires de cultures marines.
11. Dématérialiser la déclaration des pêcheurs à pied professionnels.
12. Dématérialiser les documents et procédures relatifs à l'organisation des examens et inscription dans les formations :
 - Dématérialisation des copies et correction numérique.
 - Dématérialisation des relevés de notes dans ARPENT(résultats).
 - Dématérialisation de la procédure de demande d'aménagement d'épreuves.
 - Dématérialisation de la procédure pour l'inscription des candidats isolés ARPENT (examens).
13. Dématérialiser la procédure d'extension des accords interprofessionnels.
14. Echanger des données sur les parcelles en agriculture biologique entre les organismes certificateurs et l'administration pour alléger les charges administratives et sécuriser les paiements.
15. Mise en place d'un document unique de gestion durable des forêts télé-déclarable pour encourager les propriétaires forestiers à s'inscrire dans une démarche de gestion durable (public cible 600.000 propriétaires privés de plus de 4 ha).

Faciliter le travail des agents

16. Désigner les membres de la commission disciplinaire des agents de direction et des agents comptables de la MSA par interrogation des syndicats représentatifs pour les agents comptables et du conseil d'administration pour les représentants des administrateurs (mesure à fort impact).
17. Supprimer la commission des rentes dans le cadre de la législation applicable aux accidents du travail et maladies professionnelles des salariés et non salariés agricoles.
18. Rationaliser la comitologie prévue pour l'examen de la réglementation des diplômes.
19. Désigner les membres de la commission disciplinaire des praticiens conseil de la MSA par interrogation des syndicats représentatifs.
20. Simplifier et consolider juridiquement la procédure électorale visant le renouvellement des conseils des comités des pêches et élevages marins par un alignement sur le droit commun.
21. Simplifier la procédure électorale des comités régionaux professionnels de la conchyliculture.

Faciliter l'adéquation de la norme à la réalité de terrain

22. Relancer le CORENA (Comité de rénovation normes en agriculture).
23. Mise en œuvre d'un guichet unique sur une expérimentale pour 3 ans.

LA GOUVERNANCE DU PTM

Il faudra une association étroite de l'ensemble de la communauté de travail et une approche du projet avec un chef de projet par mesure et des indicateurs.

Un comité stratégique (Cabinet, SG, directeurs d'administration centrale, groupement DRAAF/DAAF, groupement DDT(M), groupement DD(cs)PP, représentants des directeurs EA, représentants des opérateurs, parlementaires) et un comité de suivi (SG/SM, Chefs de projet) seront mis en place.

Mandat sera donné aux DRAAF et DAAF pour décliner le PTM dans leur géographie au regard des spécificités territoriales.

Le suivi du PTM :

- Suivi trimestriel avec le cabinet du Premier ministre.
- 2 PTM examinés par mois au niveau du SG de l'Elysée.
- Information régulière via l'intranet pour l'ensemble de la communauté de travail.
- Information régulière des organisations syndicales.
- Un pilotage SG/SM.
- Des chefs de projet pour chaque mesure.
- Suivi trimestriel avec la DITP (Direction interministérielle de Transformation Publique et le Conseil d'Etat).
- A terme, une application de suivi accessible au grand public.

Intervention et remarques de l'UNSA

Même si l'Administration a fini d'élaborer les documents la veille, la découverte de ces documents le jour même est à déplorer, car il ne permet pas de préparer correctement cette réunion.

Sur le numérique éducatif dans l'enseignement

2 rapports sont intéressants à utiliser pour le développement du numérique éducatif :

- Rapport du CGAAER de décembre 2014 sur le numérique éducatif et le lien avec le réseau Rénadoc. Les professeurs Doc et TFR doc y sont concernés, ils sont la première interface des apprenants et enseignants au sein des centres de documentations et centre de ressource des établissements.
Renadoc contribue au service public du numérique éducatif. *Rénadoc : réseau des documentalistes, production de ressources, garantit un accès à la base nationale des notices documentaires*
- Il faut s'appuyer sur le rapport de l'OMM paru en décembre 2016 sur les métiers du numérique dans les EPLEFPA afin de s'inscrire dans le renforcement des missions des personnels déjà en poste dans les établissements. Ce rapport est fortement axé sur le numérique éducatif et son développement.

La question à se poser est comment le numérique peut faciliter l'accès à l'enseignement pour les élèves en situation de handicap et tous les autres, en apportant des outils adaptés et un accompagnement performant.

Il est important de mettre en place un groupe de travail sur les métiers du numérique dans les EPLEFPA, pas seulement DGER, il doit être plus global et permettrait de renforcer et faire évoluer les missions des TIM et TFR dans les établissements. Nous avons un temps d'avance sur l'EN, gardons-le, nos collègues de l'EN nous jalouent. Il est essentiel que ce groupe soit mené conjointement par le SRH et la DGER. Il est temps que le SRH se saisisse du dossier afin que l'on puisse enfin avancer. Trop de groupes de travail ont été menés par la DGER pour n'avoir aucun résultat par la suite.

Cette évolution permettra de renforcer les rôles de ces personnels dans des établissements et Régions dans lesquels ils sont parfois mis à mal par l'infogérance mise en place par les CR.

La secrétaire générale est d'accord sur le principe d'un pilotage commun SRH/DGER.

Sur l'impact sur les agents et les usagers

Pour les agents, l'impact n'est pas pris en compte dans les documents fournis. Il est pourtant indispensable que ceux-ci puissent se projeter, car ils ont besoin de lisibilité. A défaut, les agents vont se sentir frustrés et s'inquiéter.

Pour les usagers, il faudra mettre en place des aides pour les personnes déconnectées de l'outil informatique. La dématérialisation aura un impact négatif sur ces dernières.

Quelques éléments de réponse de la SG, après des interventions riches et diverses :

Le groupe de travail d'aujourd'hui est un point d'information sur la feuille de route du Ministre qui est quelque chose de bouclé. Les ministres ont reçu une lettre de mission précise. Ce temps de travail envisagé sur ces dossiers est une garantie que ce n'est pas que du « technocratie ». Ce qui a été présenté est bien la politique globale du Ministère, mais il est cependant nécessaire que l'on puisse se revoir régulièrement dans une logique de suivi de la mise en œuvre de ce plan.

Le Ministre est très attaché au dialogue social avec les OS et a souhaité avoir des relais auprès des cadres et souligne la capacité de veille que les OS représentent.

Tous les établissements publics sont concernés par cette dynamique, y compris l'ANSES (par leur aspect phytosanitaire par exemple), l'INAO. Ils jouent un rôle majeur, chacun dans son secteur et entrent donc pleinement dans cette évolution.

Le MAA est porteur d'une ambition de service public.

Sur le volet simplification : rien n'est gagné, mais ceux qui parlent de simplification ont vraiment envie de le faire.

Sur le volet numérique : dans la restitution du grand débat, une remarque disait « numérique pour tous, zéro isolement ». Cette idée disait qu'il fallait garder une capacité à interagir. Il faut offrir la possibilité d'agir numériquement à ceux qui le souhaitent et garder la capacité d'interagir humainement avec ceux qui n'ont pas accès au numérique. Il n'est pas du tout question de supprimer l'humain et il n'est surtout pas question qu'il ne soit pas au cœur des préoccupations des agents.

Sur l'impact : ce qui est présenté ici, ce sont les perspectives d'activité du Ministère et donc le quotidien des agents. Les prochaines réunions permettront d'échanger régulièrement sur la façon dont les différentes réformes ont impacté les agents et d'alerter sur des points de vigilance importants, afin d'avoir un éclairage sur la mise en œuvre et la priorisation des thématiques retenues.